

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00144 Numéro SIREN : 431 635 663 Nom ou dénomination : ATF

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 1860

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 15 RUE PASTEUR		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1			
		Néant ☐ *	

		Exercice N clos le, 13 11 22 02 01		N-1 13 11 22 01 09		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 351	AG	11 351	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	806	AK	806	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	55 204	AS	39 797	15 408
	Autres immobilisations corporelles	AT	420 771	AU	324 168	96 604
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	63 021	CV	63 021
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	551 154	BK	375 316	175 839
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL	52 835	BM	52 835
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	124 845	BU	6 721	118 125
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	392 222	BY	5 831	386 392
	Autres créances (3)	BZ	23 100	CA		23 100
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	106 860	CE	
Disponibilités		CF	729 341	CG		729 341
Charges constatées d'avance (3)*		CH	53	CI		53
TOTAL (III)		CJ	1 429 258	CK	12 551	1 416 706
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 980 412	1A	387 867

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilités :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SNC, associés gérants ; * SEP ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
Mme OILLIC KARINE CHEMIN DE LA BRUGUE	250	2020	19 068				
81990 PUYGOUZON							
M CORREGES YANN ASSOCIE 15 LA BRUQUE	250	2020	34 234				
81990 PUYGOUZON							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL ATF			15 RUE PASTEUR ZA LE GARBAN 81990 PUYGOUZON		
SIRET	4	3	1	6	3
	5	6	6	3	0
	0	0	0	2	1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	141 104	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
IRISIA 1 RUE LOUIS VICAT POLE ALBI SANTE 81000 ALBI					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
			Date:	Lieu	PUYGOUZON
			Qualité et nom du signataire:		
			GERANT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
			OCORREGES PIERRE		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

SARL ATF
15 RUE PASTEUR
ZA LE GARBAN
81990 PUYGOUZON

DOSSIER FISCAL

IRISIA
1 RUE LOUIS VICAT
POLE ALBI SANTE
81000 ALBI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	181 039	181 039
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	631 418	583 098
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	132 931	48 320
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	953 772	820 841
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135 857	40 441
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 811	12 885
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	286 241	555 009
	Dettes fiscales et sociales	DY	194 319	116 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 545	33 330
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	638 773	758 237
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 592 545	1 579 079
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	611 218	730 597
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL ATF		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 120 020	FB		FC	1 120 020	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	2 209 963	FH		FI	2 209 963
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 329 984	FK		FL	3 329 984	
	Production stockée*					FM	(221 148)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	23 071	
	Autres produits (I) (11)					FQ	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 131 920
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 061 331	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 745	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	858 711	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(45 756)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	271 607	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 920	
	Salaires et traitements*					FY	504 648	
	Charges sociales (10)					FZ	196 225	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	48 530		
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	12 409			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	24		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 940 394
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	191 526
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	460	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	460	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	425	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	425	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	35	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	191 561	
							61 730	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	221
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	228
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 783
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 594
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 366)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	4 447
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 598
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 958 516
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 910 196
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	48 320
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	37 512
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 690	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A8		
	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES		210	
PERTE MARCHANDISES CLIENTS		5 573	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ATF										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	12 157	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	53 393	KT		KU	1 811	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	64 473	KW		KX	2 546		
		Matériel de transport *			KY	278 636	KZ		LA	33 164		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	39 061	LC		LD	2 892		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	435 562	LO		LP	40 413	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	48 631	8V		8W	14 391
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	48 631	LR		LS	14 391		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	496 350	0H		0J	54 804		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				à poste		2						
				1								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	12 157	1X	12 157	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	55 204	ML	55 204	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	67 019	MO	67 019	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	311 800	MR	311 800	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	41 952	MU	41 952	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	475 976	NI	475 976	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations			I0		0X		0Y	63 021	0Z	63 021
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	63 021	2H	63 021		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	551 154	0M	551 154		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11 351	PF		PG		PH	11 351
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 209	QA	6 588	QB		QC	39 797
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	30 672	QE	3 929	QF		QG	34 601
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	214 197	QI	36 285	QJ		QK	250 482
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 356	QM	1 729	QN		QO	39 085
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	315 434	QV	48 530	QW		QX	363 965
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	326 785	ØP	48 530	ØQ		ØR	375 316

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.géol.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NV - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	SZ		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6 721	6R		6S	6 721	
	Sur comptes clients	0T	3 429	6U	5 688	6V	3 287	6W	5 831	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 429	TY	12 409	TZ	3 287	UA	12 551	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 429	UB	12 409	UC	3 287	UD	12 551
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	12 409	UF	3 287				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	14 548		14 548				
	Autres créances clients			UX	377 675		377 675				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 592		1 592				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 609		4 609				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	7 950		7 950				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 948		8 948				
	Charges constatées d'avance			VS	53		53				
	TOTAUX			VT	415 375	☐ VU	415 375	☐ VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	100 017		100 017					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	35 841		8 285		27 556			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	286 241		286 241						
Personnel et comptes rattachés		8C	104 305		104 305						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 675		55 675						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	15 415		15 415					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 174		13 174					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 749		5 749					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 811		10 811						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 545		11 545						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	638 773	☐ VZ	611 218		27 556				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	110 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		☐ VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	14 582	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	132 931		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-BIS)	XX	210		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	45 227		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			
		- imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	180 508		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Scptdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	179 224		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	179 224		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	63 710
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	583 098	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	48 320		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	631 418						
TOTAL I			OF	631 418	TOTAL II		ZH	631 418					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	12 577	5 366						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	86 808	78 954						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	11 594	18 306						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	3 308	1 413						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	157 320	184 773						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	271 607	288 813						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	13 933	6 015						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	12 987	9 342						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	26 920	15 357						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	672 232	610 086						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	424 599	461 051						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	416 306							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	- Régime de groupe *												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ ***A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ATFNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL ATF				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	18
dont apprentis		YF		3	
dont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	3 329 984
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	3 329 984
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	19 783
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	19 797
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 920 042
Variation négative des stocks				OQ	181 137
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	184 799
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	24
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 286 002
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	1 063 779
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 063 779
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 329 984	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		18	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	
				31/12/2020	
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 N° SIRET 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ATF

ADRESSE (voie) 15 RUE PASTEUR ZA LE GARBAN

CODE POSTAL 81990 VILLE PUYGOUZON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique OILLIC Prénom(s) KARINE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 090174 N° Département 81 Commune ALBI Pays FR

Adresse : N° Voie CHEMIN DE LA BRUGUE

Code postal 81990 Commune PUYGOUZON Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CORREGES Prénom(s) YANN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 060276 N° Département 81 Commune ALBI Pays FR

Adresse : N° 15 Voie LA BRUQUE

Code postal 81990 Commune PUYGOUZON Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL ATF
15 RUE PASTEUR
ZA LE GARBAN
81990 PUYGOUZON

DOSSIER DE GESTION

IRISIA
1 RUE LOUIS VICAT
POLE ALBI SANTE
81000 ALBI

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		% bilan	Exercice N-1		% bilan	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12		31/12/2019	12		Euros	%
Immobilisations incorporelles	806		0.05	806		0.05		
Immobilisations corporelles	112 011		7.03	120 128		7.61	8 117	6.76
Immobilisations financières	63 021		3.96	48 631		3.08	14 391	29.59
ACTIF IMMOBILISE	175 839		11.04	169 565		10.74	6 274	3.70
Stocks et en cours	170 960		10.74	358 818		22.72	187 858	52.35
Créances clients et comptes rattachés	386 392		24.26	494 603		31.32	108 211	21.88
Autres créances	23 100		1.45	31 285		1.98	8 186	26.16
Disponibilités	836 202		52.51	516 318		32.70	319 883	61.95
ACTIF CIRCULANT	1 416 653		88.96	1 401 025		88.72	15 628	1.12
Comptes de régularisation	53			8 488		0.54	8 435	99.37
TOTAL DE L'ACTIF	1 592 545		100.00	1 579 079		100.00	13 467	0.85

PASSIF	Exercice N		% bilan	Exercice N-1		% bilan	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12		31/12/2019	12		Euros	%
Capital et réserves	820 841		51.54	772 521		48.92	48 320	6.25
Résultat (Bénéfice ou perte)	132 931		8.35	48 320		3.06	84 611	175.10
Provisions réglementées et subventions								
CAPITAUX PROPRES	953 772		59.89	820 841		51.98	132 931	16.19
Provisions pour risques et charges								
Emprunts et dettes assimilées	135 857		8.53	40 441		2.56	95 416	235.94
Groupe et associés	10 811		0.68	12 885		0.82	2 074	16.10
Concours bancaires courants								
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	286 241		17.97	555 009		35.15	268 768	48.43
Autres dettes	205 864		12.93	149 901		9.49	55 963	37.33
DETTES	638 773		40.11	758 237		48.02	119 464	15.76
Comptes de régularisation								
TOTAL DU PASSIF	1 592 545		100.00	1 579 079		100.00	13 467	0.85

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	bilan	31/12/2019 12	bilan	Euros	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	806	0.05	806	0.05		
20500000 CONCESS.BREVETS LOGICIELS	11 351	0.71	11 351	0.72		
23200000 IMMO EN COURS	806	0.05	806	0.05		
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LOGIC.	11 351	0.71	11 351	0.72		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 011	7.03	120 128	7.61	8 117	6.76
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	55 204	3.47	53 393	3.38	1 811	3.39
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	67 019	4.21	64 473	4.08	2 546	3.95
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	311 800	19.58	278 636	17.65	33 164	11.90
21830000 MATERIEL DE BUREAU	27 780	1.74	24 888	1.58	2 892	11.62
21840000 MOBILIER	14 172	0.89	14 172	0.90		
28154000 AMORT.MATERIEL ET OUTILL.	39 797	2.50	33 209	2.10	6 588	19.84
28181000 AMORT. AMENAGEMENT	34 601	2.17	30 672	1.94	3 929	12.81
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSP.	250 482	15.73	214 197	13.56	36 285	16.94
28183000 AMORT MAT. BUREAU & INFOR.	24 913	1.56	23 190	1.47	1 723	7.43
28184000 AUT IMMOB CORPORELLES	14 172	0.89	14 166	0.90	6	0.05
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	63 021	3.96	48 631	3.08	14 391	29.59
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	426	0.03	422	0.03	5	1.07
26120000 TITRES DE PARTICIPATION GAFIHC	62 595	3.93	48 209	3.05	14 386	29.84
ACTIF IMMOBILISE	175 839	11.04	169 565	10.74	6 274	3.70
STOCKS ET EN COURS	170 960	10.74	358 818	22.72	187 858	52.35
31000000 STOCK DE MATIERES ET FOUR	52 835	3.32	7 080	0.45	45 756	646.30
33500000 TRAVAUX EN COURS			221 148	14.00	221 148	100.00
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	124 845	7.84	130 591	8.27	5 745	4.40
39700000 DEPRECIATION DE STOCK	6 721	0.42			6 721	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	386 392	24.26	494 603	31.32	108 211	21.88
41100000 CLIENTS	377 675	23.72	492 176	31.17	114 502	23.26
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	14 548	0.91	5 856	0.37	8 691	148.42
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	5 831	0.37	3 429	0.22	2 401	70.02
AUTRES CREANCES	23 100	1.45	31 285	1.98	8 186	26.16
40100000 FOURNISSEUR	4 628	0.29	6 687	0.42	2 058	30.78
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR	4 320	0.27			4 320	
43754000 FORMATION PROFESSIONNEL	1 592	0.10			1 592	
43870000 PRODUITS A RECEVOIR			1 162	0.07	1 162	100.00
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.	509	0.03			509	
44566000 TVA DEDUCT.S/B. ET S.	4 024	0.25	7 533	0.48	3 509	46.58
44566800 TVA DEDUCTIBLE S/ CEE			305	0.02	305	100.00
44567000 CREDIT DE TVA			9 095	0.58	9 095	100.00
44574000 TVA COLLECTE A 20%			1 071	0.07	1 071	100.00
44576800 TVA COLLECTEE CEE	76	0.00			76	
44870000 PRODUIT A RECEVOIR	7 950	0.50	5 433	0.34	2 518	46.35
DISPONIBILITES	836 202	52.51	516 318	32.70	319 883	61.95
50300000 ACTIONS GAFIC	6 860	0.43	6 860	0.43		
50310000 ACTIONS CRÉDIT MUTUEL	100 000	6.28	100 000	6.33		
51210000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	332 496	20.88	152 836	9.68	179 661	117.55
51230000 CREDIT MUTUEL ALBI	87 943	5.52	14 914	0.94	73 029	489.66
51240000 CREDIT AGRICOLE EXCEDENT	308 457	19.37	191 322	12.12	117 135	61.22
51250000 CPTÉ DEPOT A TERME			50 000	3.17	50 000	100.00
53000000 CAISSE	89	0.01	88	0.01	1	1.59

SARL ATF
81990 PUYGOUZON

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

[illegible]

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/ N-1	
	31/12/2020	% Bilan	31/12/2019	% Bilan	Euros	%
CAPITAL ET RESERVES	820 841	51.54	772 521	48.92	48 320	6.25
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	7 622	0.48	7 622	0.48		
10611000 RESERVE LEGALE	762	0.05	762	0.05		
10630000 AUTRES RESERV	48 161	3.02	48 161	3.05		
10631000 RESERVE STAT. OU CONTRAC	132 878	8.34	132 878	8.41		
11000000 REPORT A NOUVEAU	631 418	39.65	583 098	36.93	48 320	8.29
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	132 931	8.35	48 320	3.06	84 611	175.10
CAPITAUX PROPRES	953 772	59.89	820 841	51.98	132 931	16.19
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	135 857	8.53	40 441	2.56	95 416	235.94
16484000 EMPRUNT CM 0120 15000 EUR			318	0.02	318	100.00
16485000 EMP CM 03			4 334	0.27	4 334	100.00
16486000 EMPRUNT CM 02340-200823-04	633	0.04	3 155	0.20	2 522	79.93
16487000 EMPRUNT CM 05 MAGASIN	27 007	1.70	32 616	2.07	5 609	17.20
16488000 EMPRUNT CM 08 - 10K€	8 200	0.51			8 200	
16489000 EMPRUNT CANMP - BPI	100 000	6.28			100 000	
16884000 INTERET COURUS	17	0.00	18	0.00	2	9.34
GROUPES ET ASSOCIES	10 811	0.68	12 885	0.82	2 074	16.10
45510000 C/C CORREGES YANN	9 474	0.59	11 548	0.73	2 074	17.96
45511000 C/C OILIC KARINE	1 337	0.08	1 337	0.08		
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	286 241	17.97	555 009	35.15	268 768	48.43
40100000 FOURNISSEUR	286 241	17.97	555 009	35.15	268 768	48.43
AUTRES DETTES	205 864	12.93	149 901	9.49	55 963	37.33
41100000 CLIENTS	11 379	0.71	33 166	2.10	21 787	65.69
42100000 PERS.REMUNERATIONS DUES	45 455	2.85	16 271	1.03	29 184	179.37
42820000 CONGES A PAYER	44 905	2.82	40 948	2.59	3 958	9.67
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	13 945	0.88	5 041	0.32	8 904	176.63
43100000 SECURITE SOCIALE - URSSAF	19 603	1.23	16 275	1.03	3 328	20.45
43720000 AUTRES ORG. SOCIAUX - MEDERIC	7 475	0.47	5 488	0.35	1 986	36.19
43733000 COTISATIONS LA MONDIALE	4 144	0.26	1 857	0.12	2 286	123.09
43734000 COTISATIONS GAN	173	0.01	125	0.01	48	37.94
43750000 MUTUELLE UMT	2 745	0.17	2 495	0.16	249	9.99
43753000 TAXE APPRENTISSAGE	2 732	0.17			2 732	
43754000 FORMATION PROFESSIONNEL			4 882	0.31	4 882	100.00
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	18 805	1.18	14 408	0.91	4 397	30.52
44210000 DGFIP PRLVT A LA SOURCE	1 711	0.11	1 367	0.09	344	25.16
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	15 415	0.97	4 923	0.31	10 492	213.12
44551000 TVA A DECAISSER	9 871	0.62			9 871	
44566800 TVA DEDUCTIBLE S/ CEE	75	0.00			75	
44572000 TVA COLLECTEE A 5.5%	6	0.00			6	
44574000 TVA COLLECTEE A 20%	1 177	0.07			1 177	
44576800 TVA COLLECTEE CEE			305	0.02	305	100.00
44586000 TVA DED S/ FACT NON PARVENUES	2 045	0.13	905	0.06	1 140	125.87
44860000 CHARGES A PAYER	4 038	0.25	1 281	0.08	2 757	215.22
46700000 VIR RECU A TORD	156	0.01	156	0.01		
46864000 assurance sur emprunt	11	0.00	9	0.00	2	24.97

81990 PUYGOUZON

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

[illegible]

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 - 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 - 12	% CA	Ecart N/N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	3 108 836	100.00	2 910 443	100.00	198 393	6.82
+ Ventes de marchandises	1 120 020	100.00	1 035 015	100.00	85 006	8.21
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 067 076	95.27	1 237 818	119.59	170 741	13.79
Marge commerciale	52 944	4.73	202 803	19.59	255 747	126.11
+ Production vendue	2 209 963	111.12	1 694 051	90.39	515 912	30.45
+ Production stockée ou déstockage	221 148	11.12	181 377	9.67	402 525	221.93
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 988 815	100.00	1 875 428	100.00	113 387	6.05
- Matières premières, approvisionnements consommés	812 955	40.88	642 904	34.28	170 050	26.45
- Sous traitance directe	12 577	0.63	5 366	0.29	7 211	134.38
Marge brute de production	1 163 284	58.49	1 227 158	65.49	63 874	5.21
Marge brute globale	1 216 228	39.12	1 024 355	35.20	191 873	18.73
- Autres achats + charges externes	259 030	8.33	283 447	9.74	24 417	8.61
Valeur ajoutée	957 198	30.79	740 908	25.46	216 290	29.19
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	26 920	0.87	15 357	0.53	11 563	75.30
- Salaires du personnel	504 648	16.23	482 019	16.56	22 630	4.69
- Charges sociales du personnel	196 225	6.31	167 165	5.74	29 060	17.38
Excédent brut d'exploitation	229 405	7.38	76 368	2.62	153 037	200.39
+ Autres produits de gestion courante	13		31		18	56.80
- Autres charges de gestion courante	24		9 161	0.31	9 138	99.74
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	23 071	0.74	43 756	1.50	20 685	47.27
- Dotations aux amortissements	48 530	1.56	51 081	1.76	2 550	4.99
- Dotations aux provisions	12 409	0.40	1 780	0.06	10 629	597.30
Résultat d'exploitation	191 526	6.16	58 133	2.00	133 393	229.46
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	460	0.01	4 058	0.14	3 598	88.67
- Charges financières	425	0.01	460	0.02	36	7.76
Résultat courant	191 561	6.16	61 750	2.12	129 810	210.32
+ Produits exceptionnels			228	0.01	228	100.00
- Charges exceptionnelles	5 783	0.19	3 594	0.12	2 190	60.93
Résultat exceptionnel	5 783	0.19	3 366	0.12	2 418	71.84
- Impôt sur les bénéfices	43 943	1.41	5 598	0.19	38 345	684.98
- Participation des salariés	8 904	0.29	4 447	0.15	4 457	100.24
Résultat NET	132 931	4.28	48 320	1.66	84 611	175.10

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	% CA	31/12/2019	% CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 108 836	100.00	2 910 443	100.00	198 393	6.82
VENTES DE MARCHANDISES	1 120 020	100.00	1 035 015	100.00	85 006	8.21
70710000 VENTES MATERIEL CLIM TN	12 202	1.09	6 953	0.67	5 248	75.48
70720000 VENTES MATERIEL CUISSON TN	81 037	7.24	107 080	10.35	26 043	24.32
70730000 VENTES MATERIEL FROID TN	198 495	17.72	210 988	20.39	12 493	5.92
70740000 VENTES MATERIEL VENTILLATØ TN	3 395	0.30	3 466	0.33	71	2.04
70750000 VENTE MATERIEL LAVERIE/BUANDER	22 534	2.01	21 300	2.06	1 233	5.79
70760000 VENTE PETIT MATERIEL	370 258	33.06	390 013	37.68	19 755	5.07
70761000 VENTES AU MAGASINS	110 337	9.85	98 934	9.56	11 403	11.53
70762000 VENTES S.S	185 008	16.52			185 008	
70762100 VENTES MAGASIN 5.5%	9 541	0.85			9 541	
70770000 VENTE MATERIEL PREPARATION	79 109	7.06	123 176	11.90	44 067	35.78
70780000 VENTE MOBILIER	48 104	4.29	73 104	7.06	24 999	34.20
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	1 067 076	95.27	1 237 818	119.59	170 741	13.79
60370000 VARIATION STOCKS MARCHANDISES	5 745	0.51	1 208	0.12	4 537	375.53
60700000 ACHATS MATERIEL	568 575	50.76	851 821	82.30	283 246	33.25
60720000 PETIT MATERIEL	475 425	42.45	335 965	32.46	139 460	41.51
60730000 ACHAT MOBILIER	25 536	2.28	35 444	3.42	9 908	27.95
60780000 ACHATS MAT CEE	33 617	3.00	34 827	3.36	1 210	3.47
60870100 FRAIS ACC. S/HA -PORT	11 392	1.02	10 057	0.97	1 335	13.28
60870200 FRAIS ACC. S/HA-EMBALLAGE	146	0.01	183	0.02	36	19.97
60870300 FRAIS ACC. S/HA-ADM	670	0.06	632	0.06	39	6.12
60870800 FRAIS ACC S/PORT CEE	8 491	0.76	13 845	1.34	5 354	38.67
60970000 R-R-R S/ MARCHANDISES RFA RFT	62 522	5.58	46 164	4.46	16 358	35.43
MARGE COMMERCIALE	52 944	4.73	202 803	19.59	255 747	126.11
PRODUCTION VENDUE	2 209 963	111.12	1 694 051	90.33	515 912	30.45
70410000 INSTALLATION CLIM TN	32 800	1.65	38 337	2.04	5 537	14.44
70410100 INSTALATION POMPE AIR/EAU TR	700	0.04	1 925	0.10	1 225	63.64
70420000 INSTALLATION CUISSON TN	194 462	9.78	257 798	13.75	63 336	24.57
70420200 VENTES EN CEE			1 690	0.09	1 690	100.00
70430000 INSTALLATION FROID TN	1 246 420	62.67	385 751	20.57	860 668	223.11
70430100 installation chambre froide TI	6 655	0.33			6 655	
70440000 INSTALLATION VENTILLATION TN	27 625	1.39	34 793	1.86	7 168	20.60
70440200 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUEIDE			3 446	0.18	3 446	100.00
70450000 INSTALL. LAVERIE/BUANDERIE TN	195 122	9.81	339 954	18.13	144 832	42.60
70470000 INSTALL. MATERIEL PREPARATØ	15 457	0.78	15 824	0.84	367	2.32
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES			269	0.01	269	100.00
70610000 DEPANNAGE CLIM TN	758	0.04	5 149	0.27	4 391	85.28
70620000 DEPANNAGE CUISSON TN	48 846	2.46	64 245	3.43	15 399	23.97
70620200	1 508	0.08	647	0.03	861	133.08
70630000 DEPANNAGE FROID TN	227 028	11.42	324 291	17.29	97 262	29.99
70640000 DEPANNAGE VENTILLATION TN	10 239	0.51	4 397	0.23	5 842	132.86
70650000 DEPANNAGE LAVERIE/BUANDERIE TN	43 873	2.21	49 989	2.67	6 116	12.23
70670000 DEPANNAGE MATERIEL PREPARATION	18 364	0.92	17 615	0.94	750	4.26
70680000 FRAIS ANNEXE	200	0.01			200	
70690000 CONTRATS MAINTENANCE	134 677	6.77	143 709	7.66	9 032	6.29
70810000 RELAIS COLIS PISCKUP	65	0.00			65	
70830000 LOCATIONS DIVERSES	5 165	0.26	4 223	0.23	942	22.30

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 - 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 - 12	% CA	Ecart N/N-1 Euros	%
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	221 148	11.12	181 377	9.67	402 525	221.93
71350000 VAR TRAVAUX EN COURS	221 148	11.12	181 377	9.67	402 525	221.93
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 988 815	100.00	1 875 428	100.00	113 387	6.05
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	812 955	40.88	642 904	34.28	170 050	26.45
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	662 291	33.30	364 550	19.44	297 740	81.67
60110000 ACHAT MAT. PREM. PIECES	137 558	6.92	181 021	9.65	43 463	24.01
60180000 ACHATS MAT PREM CEE	48 116	2.42	85 882	4.58	37 766	43.97
60260000 ACHATS MAT. CONSOMMABLES ATEL	10 746	0.54	6 892	0.37	3 854	55.92
60310000 VARIATION STOCKS MATIERES	45 756	2.30	4 559	0.24	50 315	NS
SOUS TRAITANCE DIRECTE	12 577	0.63	5 366	0.29	7 211	134.38
60400000 SOUS TRAITANCE	7 696	0.39	4 958	0.26	2 738	55.23
60410000 SOUS TRAITANCE-COMPTTE PRORATA	4 881	0.25	408	0.02	4 473	NS
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 163 284	58.49	1 227 158	65.43	63 874	5.21
MARGE BRUTE GLOBALE	1 216 228	39.12	1 024 355	35.20	191 873	18.73
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	259 030	8.33	283 447	9.74	24 417	8.61
60611000 EDF	5 796	0.19	6 260	0.22	464	7.41
60612000 FRES NON STOCKEES - EAU	343	0.01	362	0.01	19	5.16
60613000 FOURNITURES NON STOCKEES - GAZ			65	0.00	65	100.00
60614000 FRES NON STOCKEES - CARBURANT	23 895	0.77	28 357	0.97	4 462	15.73
60632000 PETITS OUTILLAGES ET EQUIP.	8 982	0.29	7 995	0.27	988	12.35
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	181	0.01	596	0.02	416	69.69
60641000 FRAIS COPIES	2 194	0.07	2 169	0.07	25	1.15
60646100 EMBALLAGES PERDUS	889	0.03	1 093	0.04	1 981	181.35
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	68 975	2.22	63 917	2.20	5 058	7.91
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	8 241	0.27	6 129	0.21	2 112	34.46
61351100 LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 022	0.03	1 278	0.04	256	20.00
61351400 LOCATION TABLETTE PC	7 240	0.23	7 391	0.25	151	2.04
61351600 LOCATION LOCAM GEOLOCALISATION	1 330	0.04	240	0.01	1 090	454.55
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIERES	1 897	0.06	1 431	0.05	467	32.63
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	78	0.00	885	0.03	807	91.19
61551100 ENTRETIEN ENLEVEMENT DECHETS	4 783	0.15	922	0.03	3 861	418.78
61552000 ENTRETIEN VEHICULES	17 637	0.57	18 087	0.62	450	2.49
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	142	0.00	683	0.02	541	79.26
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	23 462	0.75	32 328	1.11	8 866	27.43
61610000 ASSURANCES S/ C-BAIL	132	0.00	132	0.00		
61616000 ASSURANCES SUR EMPRUNTS	240	0.01	291	0.01	51	17.52
61617000 ASSURANCE GAV AXA	9	0.00	114	0.00	104	91.64
61850000 FRAIS DE SEMINAIRE / SALON			7 020	0.24	7 020	100.00
62220000 INTERIMAIRE - RECRUTEMENT	3 308	0.11	1 413	0.05	1 894	134.03
62230000 COMMISSØ ACCOR - TR	615	0.02	720	0.02	104	14.51
62232000 COMMISSØ GROUPAMA EPARGEN SAL	332	0.01	170	0.01	163	95.71
62260000 HONORAIRES	10 262	0.33	12 836	0.44	2 574	20.05
62270000 FRAIS D'ACTES	385	0.01	4 581	0.16	4 196	91.60
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	22 462	0.72	15 488	0.53	6 974	45.03
62320000 PUBLICITE ANNUELLE	3 031	0.10	729	0.03	2 301	315.49
62340000 CADEAUX CLIENTS	878	0.03	259	0.01	619	239.14
62380000 DONS MECENAT	2 140	0.07			2 140	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	391	0.01	5 015	0.17	4 624	92.21
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES	217	0.01			217	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12		31/12/2019	12		Euros	%
62510000 DEPLACEMENTS - AUTOROUTE, PARK	12	539	0.40	14	791	0.51	2 253	15.23
62520000 DEPLACEMENTS - AVION, TRAIN				7	103	0.24	7 103	100.00
62570000 RECEPTIONS - RESTAURANT - HOTEL	3	469	0.11	7	820	0.27	4 352	55.65
62600000 FRAIS POSTAUX		992	0.03	2	904	0.10	1 911	65.83
62610000 FRAIS TELECOM FIXE + FAX	3	436	0.11	3	309	0.11	126	3.82
62620000 FRAIS ORANGE MOBILE	1	548	0.05	1	198	0.04	350	29.22
62630000 FRAIS TELECOM SFR	3	282	0.11	3	131	0.11	150	4.80
62650000 EI TELECOM (CM)		254	0.01		253	0.01	1	0.28
62670000 BOUYGUES TELECOM		448	0.01		394	0.01	54	13.76
62750000 FRAIS BANCAIRES	1	852	0.06	2	247	0.08	394	17.55
62751000 FRAIS COMMISSØ C-BLEUES		742	0.02		635	0.02	107	16.79
62810000 COTISATIONS		105	0.00		170	0.01	65	38.34
62811000 FRAIS SIÈGE GAFIHC	10	654	0.34	10	539	0.36	115	1.09
VALEUR AJOUTEE	957	198	30.79	740	908	25.46	216 290	29.19
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26	920	0.87	15	357	0.53	11 563	75.30
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		3 124	0.10				3 124	
63330000 FORMATION CONTINUE - AGEFOS		5 590	0.18	6	797	0.23	1 207	17.76
63511000 CFE	13	933	0.45	6	015	0.21	7 918	131.64
63512000 TAXE FONCIERE	1	798	0.06	1	704	0.06	94	5.52
63513100 TAXE ENSEIGNE		863	0.03		840	0.03	23	2.76
63543000 DROIT D ENREGISTREMENT		670	0.02		312	0.01	359	115.16
63781000 CSG DEDUCTIBLE		941	0.03		311	0.01	1 252	402.57
SALAIRES DU PERSONNEL	504	648	16.23	482	019	16.56	22 630	4.69
64110000 SALAIRES OUVRIERS	467	524	15.04	415	051	14.26	52 473	12.64
64111000 REMUNERATION YANN				8	000	0.27	8 000	100.00
64111900 INDEM CHOMAGE PARTIELLE	61	197	1.97				61 197	
64114100 MADELIN SANTE YANN				476		0.02	476	100.00
64114110 MADELIN RETRAITE YANN				2	472	0.08	2 472	100.00
64114121 MADELIN YANN AVIZEN PRO	170		0.01	1	010	0.03	840	83.17
64115100 TNS OBLIGATOIRE YANN	1	892	0.06	7	129	0.24	9 021	126.54
64115200 TNS OBLIGATOIRE PIERRE				5	167	0.18	5 167	100.00
64119000 CSG NON DEDUCTIBLE	400		0.01	60		0.00	340	566.67
64120000 CONGES PAYES	3	958	0.13	9	525	0.33	5 567	58.45
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	92	172	2.96	32	578	1.12	59 594	182.92
64140000 INDEMNITE FIN DE CONTRAT	3	213	0.10				3 213	
64150000 INDEMNITES STAGIAIRE	300		0.01	550		0.02	250	45.45
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	196	225	6.31	167	165	5.74	29 060	17.38
64510000 COTISATIONS URSSAF	121	478	3.91	102	107	3.51	19 371	18.97
64520000 CHARGES SOC. S/ C.P.	4	114	0.13	3	377	0.12	737	21.81
64530000 COTISATIONS RETRAITE MEDERIC	23	539	0.76	18	740	0.64	4 800	25.61
64532000 MEDERIC	5	324	0.17	7	194	0.25	1 870	25.99
64540000 COT. ASSEDIC	6	249	0.20	5	094	0.18	1 155	22.68
64550000 CHARGES CONGES PAYES	4	397	0.14	82		0.00	4 316	NS
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2	196	0.07	2	201	0.08	5	0.22
64800000 AUTRES CHARGES DE PERS.	3	436	0.11	3	473	0.12	38	1.08
64810000 AUTRES CHARGES - TICKETS RESTO	20	745	0.67	24	500	0.84	3 755	15.33
64830000 PLAN EPARGNE ENTREPRISE	4	747	0.15	398		0.01	4 349	NS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N°1 31/12/2020 (1)2	% (CA)	Exercice N°1 31/12/2019 (1)2	% (CA)	Ecart N°1/N-1 Euros	%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	229 405	7.38	76 368	2.62	153 037	200.39
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13		31		18	56.80
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COUR.	13	0.00	31	0.00	18	56.80
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	124		19 161	10.31	9 138	99.74
65180000 CERTIFICATIONS			3 690	0.13	3 690	100.00
65400000 CREANCE IRRECOURABLE			5 356	0.18	5 356	100.00
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	24	0.00	116	0.00	92	79.51
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	23 071	0.74	43 756	1.50	20 685	47.27
78174000 REPRISE PROVISION CLIENTS DOUT	3 287	0.11	6 244	0.21	2 957	47.36
79100000 TRANSF CHARGES SINISTRES	5 037	0.16	5 090	0.17	53	1.03
79110000 refacturation FORMATION			1 056	0.04	1 056	100.00
79130000 REMBOURSEMENT GAFIC	294	0.01	4 242	0.15	3 948	93.07
79140000 TRANSFERTS CHARGES EXPL	14 452	0.46	27 124	0.93	12 672	46.72
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	48 530	1.56	51 081	1.76	2 550	4.99
68111000 DOT AMORT IMMO INCORPORELS			459	0.02	459	100.00
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELS	48 530	1.56	50 622	1.74	2 091	4.13
DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 409	0.40	1 780	0.06	10 629	597.30
68173000 DEPRECIATION DE STOCKS	6 721	0.22			6 721	
68174000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	5 688	0.18	1 780	0.06	3 909	219.65
RESULTAT D'EXPLOITATION	191 526	6.16	58 133	2.00	133 393	229.46
PRODUITS FINANCIERS	460	0.01	4 058	0.14	3 598	88.67
76410000 REVENUS DAT	319	0.01	3 953	0.14	3 634	91.94
76800000 PRODUITS FINANCIERS	141	0.00	105	0.00	36	34.16
CHARGES FINANCIERES	425	0.01	460	0.02	36	7.76
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNTS & DETTES	425	0.01	460	0.02	36	7.76
RESULTAT COURANT	191 561	6.16	61 730	2.12	129 830	210.32
PRODUITS EXCEPTIONNELS			228	0.01	228	100.00
77180000 PRODUIT EXCEPTIONNEL			221	0.01	221	100.00
77520000 PRODUITS CESSION IMMO			8	0.00	8	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 783	0.19	3 594	0.12	2 190	60.93
67120000 MAJORATIONS-PENALITES-PV	210	0.01	435	0.01	225	51.72
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 573	0.18	3 151	0.11	2 422	76.86
67500000 VALEUR CESSION IMMO			8	0.00	8	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 783	0.19	3 366	0.12	2 418	71.84
IMPOT SUR LES BENEFICES	43 943	1.41	5 598	0.19	38 345	684.98
69500000 IMPOT SOCIETE	43 943	1.41	5 598	0.19	38 345	684.98

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

[illegible]

ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité s'est poursuivie.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

u

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 329 984 EUROS contre 2 729 066 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,02%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -198 064 EUROS contre 225 164 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -187,96%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 880 031 EUROS contre 1 880 721 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,04%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 271 607 EUROS contre 288 213 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,76%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 26 920 EUROS contre 15 237 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 76,68%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 046 848 euros contre 482 019 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 947,02%.

Le montant des charges sociales s'élève à 196 225 euros contre 167 165 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,38%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 18 contre 21 pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,29%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 48 530 EUROS contre 51 081 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,99%.

Le montant des autres charges s'élève à 24 EUROS contre 9 161 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,74%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 940 394 euros contre 2 896 097 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,53%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 191 526 EUROS contre 58 133 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 229,46%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 35 EUROS (3 597 EUROS pour l'exercice précédent), il s'établit à 191 561 EUROS contre 61 730 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 210,32%.

6

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -5 783 euros contre -3 366 euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 8 904 euros contre 4 447 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 43 943 euros contre 5 598 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 132 931 euros contre un bénéfice de 48 320 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 175,11%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 592 545 euros contre 1 579 079 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,85%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 132 931 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	132 930,76 euros
--------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	631 418,09 EUROS
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	764 348,85 EUROS
---	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 764 348,85 EUROS.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

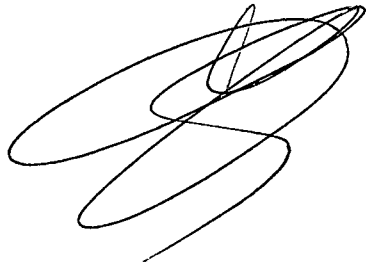
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PUYGOUZON
Le quatre juin deux mille vingt et un

Yann CORREGES
Gérant



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN

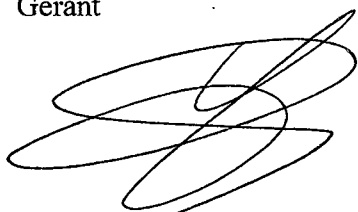
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PUYGOUZON
Le quatre juin deux mille vingt et un

Yann CORREGES
Gérant



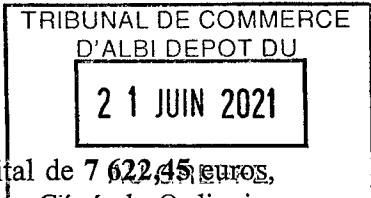
ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU DIX-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un,

Le dix-huit juin,

A seize heures,



Les associés de la société **ATF**, société à responsabilité limitée au capital de **7 622,45 euros**, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15, rue Pasteur 81990 PUYGOUZON, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Yann **CORREGES**, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Madame Karine **OILLIC**, titulaire de 250 parts sociales en usufruit,

Monsieur Alexandre **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

Monsieur Thibault **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann **CORREGES**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Handwritten initials: JC and a signature.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les pouvoirs des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

KK 4

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à **132 930,76 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	132 930,76 euros
--------------------------	-------------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	631 418,09 EUROS
-------------------------------	-------------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	764 348,85 EUROS
---	-------------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 764 348,85 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Monsieur Yann CORREGES à un montant brut de **34 224€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

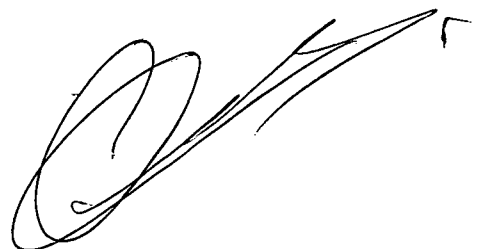
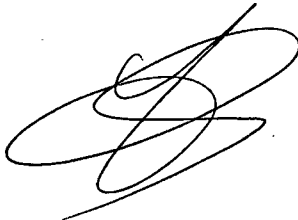
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Alexandre **CORREGES**

Thibault **CORREGES**

Yann **CORREGES**

Karine **OILLIC**



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à **132 930,76 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **132 930,76 euros**

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur **631 418,09 EUROS**

Pour former un bénéfice distribuable de **764 348,85 EUROS**

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à **764 348,85 EUROS**.

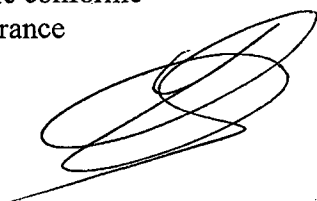
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI



Greffe du Tribunal de commerce
de ALBI
Place du Palais
81000 ALBI

Le 14 juin 2021

Affaire : ATF (SARL)
N/réf : TFF10001 / JCA
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a flourish.